



ADPH

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE HOULGATE

Lettre aux candidats à la mairie de Houlgate

Vous avez annoncé votre candidature aux élections municipales de la ville de Houlgate qui doivent se tenir les 15 et 22 mars 2026.

Vous connaissez notre association qui depuis sa création en 1994, œuvre à la sauvegarde et la promotion du patrimoine et de l'environnement de Houlgate, avec la volonté d'en faire un des principaux atouts de son développement.

Dans le cadre républicain du débat électoral, nous vous adressons ce courrier pour connaître vos réponses sur plusieurs sujets d'importance pour la ville.

Vos réponses seront bien entendu diffusées auprès de nos adhérents et plus largement.

Nos questions sont les suivantes :

1. Site Patrimonial Remarquable

Si vous êtes élu, engagez-vous immédiatement les procédures administratives pour que la commune de Houlgate soit classée en « Site Patrimonial Remarquable » au plus vite et avant la fin de votre mandat ?

En effet, la protection du patrimoine de Houlgate n'est aujourd'hui assurée que par le Plan local d'urbanisme (PLU), alors que ses voisines, Cabourg, Villers sur Mer, Deauville, Trouville sur Mer, bénéficient d'un classement en « site patrimonial remarquable ». Ce statut donnerait enfin à Houlgate une image nationale et une protection pérenne de son environnement et de son patrimoine à l'heure où le Plan Local d'urbanisme en vigueur s'est fixé pour objectif de construire 366 nouveaux logements. Il permet en outre de bénéficier d'exonérations fiscales pour les travaux menés en faveur du patrimoine.

2. Protection du patrimoine

Quels moyens mettrez-vous en place afin d'assurer le contrôle régulier des travaux (autorisés ou « sauvages ») qui sont effectués sur les bâtiments ?

3. Environnement

a. En tant que commune de bord de mer, Houlgate est soumise au risque d'érosion du trait de côte. Comptez-vous prendre des mesures pour endiguer ce phénomène, et si oui, lesquelles ?

b. Un champ de 64 éoliennes de 179 mètres de haut espacées de 900 à 950 mètres est en construction à une dizaine de kilomètres au large de Courseulles-sur-Mer avec une mise en exploitation à horizon 2027.

Il est question qu'un autre champ de 92 à 116 éoliennes d'une hauteur totale de 298 à 370 mètres soit construit à 30 kilomètres de la côte normande avec une mise en exploitation à horizon 2032/2033.

Quelles mesures annuelles prendrez-vous pour tenir informés les houlgatais de l'évolution de ce champ d'éoliennes situé au large de Courseulles-sur-Mer, sachant par exemple que celui-ci ayant fait l'objet d'un avis défavorable du CNPN, le préfet a été de nouveau saisi et a rendu un arrêté dérogatoire le 28 février 2024 et vous mobiliserez-vous dans le cadre de la construction du second champ d'éoliennes ?

c. Les facteurs de pollution liés aux anciennes décharges de Houlgate seront-ils identifiés et contrôlés ?

4. Les « paysages » dans la ville :

a. Quelles mesures prendrez-vous pour que les constructions à venir autorisées par le PLU respectent l'esprit des constructions du centre-ville ?

b. Quelles mesures prendrez-vous pour préserver les cônes de vue fixés dans le Plan local d'urbanisme ?

c. Comment préserverez-vous le site collinaire exceptionnel de Houlgate, alors qu'un casino doit y être implanté ?

d. Quel programme proposez-vous pour la replantation des nombreux arbres qui ont été supprimés en plusieurs endroits de la ville ?

- e. Quelles mesures prendrez-vous pour protéger les arbres classés comme remarquables au Plan local d'urbanisme ?
- f. Quelles sont les échéances prévues pour enterrer les réseaux filaires ?
- g. Prévoyez-vous d'augmenter la surface des zones naturelles au sein de la commune et en conséquence de classer certaines parcelles constructibles aujourd'hui en zone naturelle ?

5. La plage

- a. Quelle est votre position sur la prolongation à proximité de la côte de l'exploitation du site dit « Machu » d'immersion des boues et sédiments de dragage du port de Rouen par clapage, sachant que l'autorisation donnée en 2017 l'a été pour dix ans et devrait faire l'objet d'une demande de renouvellement ?
- b. Quelles mesures prendrez-vous pour diminuer le nombre de jours d'interdiction de baignade et de pêche chaque année ?
- c. Prévoyez-vous de restreindre la durée des expositions de photos sur la plage, d'aujourd'hui quatre mois pendant l'été, afin de permettre l'accès visuel au littoral et ainsi retrouver une vue libre vers la mer, l'exposition pouvant alors être déplacée au sein de la commune ?

6. Les aménagements et équipements publics :

- a. Quelles sont vos intentions concernant la rénovation de l'établissement de bains ?
- b. Prévoyez-vous de revoir la fréquence et les modalités du ramassage des ordures très insatisfaisantes pendant les périodes de haute saison ?

7. Vie quotidienne :

- a. Prévoyez-vous de prendre des mesures afin de permettre le maintien d'un distributeur de billets autre que celui situé à la poste ?
- b. Quelles mesures prévoyez-vous de prendre pour que les commerces traditionnels, tout particulièrement de bouche, puissent se maintenir à Houlgate ?
- c. La maison de santé dont les travaux ont débuté, devrait être livrée début 2027. Prévoyez-vous de privilégier certaines spécialités médicales qui pour l'instant manquent à Houlgate ?

8. Mode de gouvernance :

- a. Prenez-vous l'engagement de mener régulièrement avec la population et les associations un dialogue et une concertation sur les projets et les décisions de la ville, notamment dans les domaines de l'environnement, des projets urbains, des équipements et du patrimoine, par exemple sous la forme d'un référendum local ?
- b. Prenez-vous également l'engagement d'accorder un rendez-vous lorsque les administrés en feront la demande écrite ?

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions utiles.

Si vous êtes élu, nous nous tiendrons à votre disposition pour vous apporter nos expertises et nos avis.

Respectueusement.

Houlgate, le 20 février 2026